

CAPACITE DE MEDECINE

DE CATASTROPHE - 2017/2018

OBJECTIFS DE L'ENSEIGNEMENT

- Préparer des médecins à intervenir sur les lieux de sinistres ou de catastrophes naturelles, technologiques ou de société, conflits armés ou accidents, entraînant des victimes et dégâts en nombre, et participer à l'organisation des secours et aux soins médico-chirurgicaux « de masse » dans le cadre d'une doctrine préétablie.
- Acquérir une véritable CULTURE de la catastrophe et du risque collectif qui reste différente de celle de la mise en œuvre de soins d'urgence individuel.

DUREE DES ETUDES : 1 an

ORGANISATION PEDAGOGIQUE ET DATES D'ENSEIGNEMENT

- Les catastrophes : définitions, classification, impact médical et social, prévention et épidémiologie des risques majeurs
 - Pathologies résultant des catastrophes, techniques de soins
 - Risques émergents et nouvelles menaces
 - Tactiques, stratégie et logistique des secours aux victimes de catastrophes en France métropolitaine et dans d'autres territoires ou pays
 - Aspects juridiques, administratifs, médico-légaux et financiers : réglementation, législation
 - Aspects médico-psychiatriques (sauveteurs et victimes)
 - Gestion de l'information, relations avec les médias
- Séminaire I : du 22 au 26 janvier 2018, Séminaire II : du 19 au 23 mars 2018, Séminaire III : du 14 au 18 mai 2018.

PRÉSENCE AUX ENSEIGNEMENTS OBLIGATOIRE

MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES

- Examen pratique « sur le terrain » : le 17 mai 2018
- Examen écrit : le 18 mai 2018

CONDITIONS D'INSCRIPTION

- Sont autorisés à s'inscrire les médecins titulaires d'un diplôme autorisant l'exercice de la médecine dans le pays d'obtention ou dans le pays d'origine du candidat. Un pré-requis en médecine d'urgence est indispensable (CAMU, CMU, DESC ou certification équivalente).
- Le nombre de place est limité à 30.
- Pré-inscription auprès du responsable de l'enseignement : Candidature (lettre de motivation et curriculum vitae) à adresser par mail : capacite.catastrophe@samu94.fr jusqu'au 15 décembre 2017
- Dès réception de l'autorisation d'inscription originale signée par le responsable de l'enseignement, l'inscription devra être effectuée au plus tard un mois avant la date du premier cours auprès de : Faculté de Médecine de Créteil, département universitaire de la formation médicale continue (DUFMC), gestionnaires des capacités, 8, rue du Général Sarrail, 94010 Créteil Cedex

DROITS D'INSCRIPTION

- Formation initiale ou continue : 517,10 €

RESPONSABLE DE L'ENSEIGNEMENT

Docteur Eric LECARPENTIER

Hôpital Universitaire Henri Mondor, SAMU 94, 51 avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny, 94010 Créteil Cedex.